

# OBEPAR



Mettre en place un parcours de prise en charge coordonnée hôpital-ville autour de la chirurgie bariatrique et associé à un financement forfaitaire

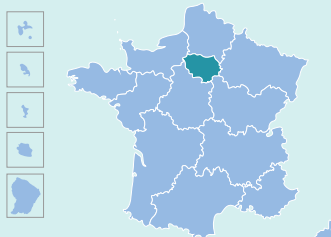


**Porteur du projet :**

AP-HP

**Partenaires :**

Les quatre CSO / CSI de l'Île-de-France (CSO IDF Sud, CSO IDF Nord, CSO IDF Centre, CSO IDF Ouest)



ÎLE-DE-FRANCE

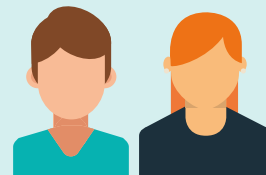


Durée :  
5 ans



Fonds pour l'innovation du système de santé (FISS) :  
3.909,6 K €

Fonds d'intervention régional (FIR) :  
665 K €



Patients souffrant de l'obésité, éligibles à la chirurgie bariatrique et ne présentant pas de comorbidités sévères, soit 2.000 personnes



Publié au Recueil des Actes Administratifs le 19/11/2019 et modifié le 14/06/2022



Financement complémentaire et partiellement substitutif : forfait multi-acteurs par patient et par étape de prise en charge

Art.  
51

Innovation

En santé